

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 9 mai 2016, à compter de 19 h 45, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard , conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Georges Piché, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:

Mario Léonard , conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

**2016-05-120**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

**2016-05-121**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2016**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 avril 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2016-05-122      TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2016-05**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2016, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires indiqués dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

**2016-05-123      COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 9 mai 2016 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	199 081.27 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	18 510.98 \$
AUTRES DÉPENSES	67 694.93 \$
TOTAL DU MOIS	285 287.18 \$

ADOPTÉE

**2016-05-124      BUREAU DU CORONER**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu le 4 avril 2016 le rapport du coroner sur l'incident qui a mené au décès de Monsieur Éric Desjardins;

**CONSIDÉRANT** que le coroner fait des recommandations à la Municipalité de Ferme-Neuve concernant la sécurité sur la Route 309 Nord face à l'entreprise Forex inc.;

**CONSIDÉRANT** que la Route 309 est de juridiction provinciale et que toutes modifications relèvent du ministère des Transports du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports du Québec que celui-ci s'assure que toutes mesures de sécurité additionnelles soient envisagées par le ministère afin de donner la priorité aux piétons qui circulent sur cette section de la Route 309 Nord.

**QUE** l'amélioration de l'éclairage environnant, l'aménagement de traverses piétonnières, l'installation de panneaux de signalisation appropriés et la réduction de la vitesse permise sur cette section de route soient envisagés.

ADOPTÉE

2016-05-125

**CENTRE DE SANTÉ DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal entérine les factures du Centre de santé de Ferme-Neuve qui sont déjà payées par l'administration et autorise le paiement des nouveaux comptes des derniers mois et autorise le directeur général à en faire le paiement.

Télébec Ltée	1 865.47 \$
Groupe DL	595.58 \$
Groupe Ultima	2 415.00 \$
Conciergerie	1 445.00 \$
Ferronnerie Meilleur	45.98 \$
ADT Canada inc.	864.11 \$
Extincteurs des Hautes-Laurentides	184.77 \$
Publicité Fournier Raymond	464.51 \$
Distribution Mathieu Parent	43.75 \$
Centre d'Hygiène	609.45 \$
Commission scolaire Pierre-Neveu	2 647.23 \$
Distribution SBC inc.	90.79 \$
Espace JLP Bélanger	183.96 \$
Hydro-Québec	1 286.36 \$
Total	12 741.96 \$

ADOPTÉE

2016-05-126

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 106-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 106 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal décrète ce qui suit :

**QUE** l'article 2 du règlement numéro 106 est remplacé par le suivant :

*À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*

**QUE** le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE

2016-05-127

**PRMD - MODIFICATION RÉSOLUTION 2016-01-013**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve avait adopté la résolution 2016-01-013 afin d'autoriser la subvention au Parc Régional Montagne du Diable;

**CONSIDÉRANT** que dans la résolution 2016-01-013 les montants de la subvention auraient du être lu comme suit :

35 000 \$ le 15 janvier  
35 000 \$ le 1<sup>er</sup> mai  
30 000 \$ le 1<sup>er</sup> août  
10 000 \$ pour le kiosque touristique le 1<sup>er</sup> septembre

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à modifier le paiement du mois d'août afin d'y lire 30 000 \$.

ADOPTÉE

**2016-05-128      PARCOURS DE COLIN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise Madame Mylène Ouellette, membre du CA pour l'organisme *Le Parcours de Colin* à utiliser les rues municipales lors de cet évènement qui aura lieu le 11 juin 2016 prochain, tel que décrit dans sa correspondance du 12 avril 2016 et confirmé par le directeur des travaux publics.

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve appuie *Le Parcours de Colin* auprès du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation de son réseau et du réseau municipal sur le territoire de Ferme-Neuve.

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve ne s'oppose pas à la demande particulière d'offrir durant la journée de la bière sur le site du centre sportif à la condition que ceux-ci se conforment aux exigences si il y a lieu de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE

**2016-05-129      CENTRE CHRIST-ROI - DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le Centre Christ-Roi reçoive une subvention de 300 \$ de bourse d'études pour l'année 2016.

ADOPTÉE

**2016-05-130      CAMPING BAIE DU DIABLE - ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2015 du Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

**2016-05-131 AVIS DISCIPLINAIRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal entérine la décision de l'administration sur la suspension d'un employé pour 3 jours.

ADOPTÉE

**2016-05-132 PRÉSENTATION BUDGET 2016 - PRMD**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le budget 2016 et la présentation des projets de 25 000 \$ et plus du Parc Régional Montagne du Diable de Ferme-Neuve soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

**2016-05-133 PARC LAFONTAINE**

**CONSIDÉRANT** que le lot numéro 5 091 844 a été cédé par le ministère des Transports à la Municipalité de Ferme-Neuve pour fin de parc et terrain de jeux;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire changer l'utilisation et l'usage de ce terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande officiellement au ministère des Transports du Québec de faire l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 5 091 844.

ADOPTÉE

**2016-05-134 VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU 2E RANG DE MOREAU**

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués par les arpenteurs-géomètres au sujet de la réforme cadastrale sur le territoire de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que ceux-ci ont relevé des anomalies concernant d'anciennes sections de routes;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire corriger ces situations en cédant certaines parties aux propriétaires riverains;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité autorise la régularisation d'une partie du chemin du 2<sup>e</sup> rang de Moreau en cédant aux propriétaires riverains, les lots suivants:

Monsieur Jean-François Ouellette  
Madame Mélanie Ouellette  
Lots 5 796 905 et 5 796 907

Coût: 120.00 \$

Monsieur Serge Ouellette  
Lot 5 796 906  
Coût: 120.00 \$

Madame Guylaine Gagné  
Monsieur Pierre-Luc Millaire  
Lots 5 796 908 et 5 796 909  
Coût: 2 175.00 \$

**QUE** les frais du notaire sont à la charge des acquéreurs.

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'acte de vente.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)**

**2016-05-135**

#### **MANDAT À LA MRCAL (RÈGLEMENT NUMÉRO 23-22)**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal donne mandat à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage.

**QUE** l'inspectrice en bâtiment soit autorisée à communiquer avec les représentants de la MRC afin d'établir ledit règlement.

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-10**

Il a été décidé par les membres du conseil présents, de reporter à l'assemblée du mois de juin pour complément d'information.

**2016-05-136**

#### **ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM (ABAT-POUSSIÈRE)**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** suite à l'entente de regroupement d'achats avec l'UMQ le directeur des travaux publics est autorisé à faire l'acquisition de chlorure de calcium (abat-poussière) de l'entreprise *Sel Warwick* au coût de 24 528.40 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans le bon d'estimation du 19 avril 2016.

ADOPTÉE

**2016-05-137**

#### **INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU (RUISSEAU MORIN)**

**CONSIDÉRANT** que la demande de Madame Claire Bélanger et Monsieur Michel Genest auprès de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau Morin;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit donner son avis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité recommande les travaux décrits sur le formulaire de la MRC d'Antoine-Labelle.

**QUE** les travaux devront être effectués aux frais du ou des demandeurs.

ADOPTÉE

**2016-05-138      CONTRAT SECTEUR HAUT - MODIFICATION 2015-11-291**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve avait adopté la résolution 2015-11-291 afin de modifier le contrat de déneigement pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de l'entrepreneur aurait dû être lu comme suit:

*Augmenté de 999.00 \$ avant les taxes par saison, pour le secteur haut*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à modifier le paiement afin d'y lire 999.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2016-05-139      RECOMMANDATION DE PAIEMENT CONTRAT SECTEUR HAUT ET BAS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** suite à la réception du document de demande d'attestation de conformité de la CSST, la municipalité autorise le directeur général à payer pour le contrat secteur haut et bas au montant de 99 611.26 \$ pour le secteur bas et de 104 211.23 \$ pour le secteur haut plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**2016-05-140      DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (SUPER PARTY DES CAMIONNEURS)**

**CONSIDÉRANT** les activités de l'été 2016 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que celle-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

**CONSIDÉRANT** que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** pour l'activité du *Super party des camionneurs* que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18<sup>e</sup> Rue et le 2<sup>e</sup> rang de Gravel soit

fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18<sup>e</sup> Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord pour les 3, 4 et 5 juin 2016.

**QUE** la municipalité demande au MTQ l'autorisation d'utiliser la Route 309 Nord pour la parade des camionneurs qui aura lieu le samedi 4 juin en soirée

ADOPTÉE

**2016-05-141      DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (DÉFI DU DIABLE)**

**CONSIDÉRANT** les activités de l'été 2016 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que celle-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

**CONSIDÉRANT** que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'activité du *Défi du Diable* qui aura lieu le 18 juin 2016, que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 12<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> Rue soit fermé à la circulation et que la section de la Route 309 Nord entre la 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Avenue côté Nord (direction Est et Ouest soit fermée) et qu'un contournement soit fait sur la 9<sup>e</sup> Avenue pour aller rejoindre la Route 309 Nord.

ADOPTÉE

**2016-05-142      MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (SABLIÈRE-GRAVIÈRE)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve mandate et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la propriété portant le numéro de lot 5 090 345 cadastre du Québec (sablère-gravière).

ADOPTÉE

**2016-05-143      RAPPORT ANNUEL SCRSI**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

**CONSIDÉRANT** que l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Sécurité publique a fourni un



modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'activités 2015 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en oeuvre locale adopté et intégré au schéma;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport d'activités 2015, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle

ADOPTÉE

**2016-05-144 NOMINATION DE DEUX LIEUTENANTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Messieurs Dominic Coursol et Jocelyn Paquette soient nommés lieutenant par intérim au sein du service incendie de Ferme-Neuve, et ce, rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2016.

ADOPTÉE

**2016-05-145 DÉMISSION D'UN POMPIER**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil prend acte de la démission de Monsieur Sonny Desjardins à titre de pompier.

ADOPTÉE

**2016-05-146 MT-ST-MICHEL - ADDENDA - ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que par la résolution 2014-09-249, les membres du conseil de la Municipalité de Ferme-Neuve acceptaient de signer une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Municipalité de Mont-St-Michel;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Mont-St-Michel désire recevoir des services d'entraide pour les bâtiments classés *risques élevés* sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de produire un addenda pour définir les modalités concernant la fourniture de services incendie pour les bâtiments classés *risques élevés*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve signe une entente en ce sens en modifiant l'entente relative à la protection contre l'incendie à Mont-St-Michel afin d'intervenir lors d'appel d'aide de ceux-ci en créant l'addenda 1 qui fera partie intégrante de l'entente.

**QUE** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'addenda numéro 1.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

**2016-05-147**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 9 mai 2016 soit levée, il est 21 h 00.

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier